

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023

11x23

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPETUELLE Madame Gisèle CILLI née LEONE

Madame Gisèle CILLI née LEONE, domiciliée aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) les Bouroumettes, 6 impasse des Rouges Gorges, avait acquis à la date du 10 Novembre 2021 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 rang 5 N°14 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 03 Janvier 2023, **Madame Gisèle CILLI née LEONE**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 483 Euros qui sera remboursée à **Madame Gisèle CILLI née LEONE**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Madame Gisèle CILLI née LEONE**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL